Nations Unies E/conf.101/12/Add.1



Conseil économique et social

Distr. générale 2 juillet 2012 Français Original : anglais

Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 31 juillet-9 août 2012 Point 13 a) de l'ordre du jour provisoire*

Systèmes d'écriture et prononciation : romanisation

Le système de romanisation en Bulgarie

Résumé**

Par décret n° 59 du 9 mars 2009, publié au Journal officiel n° 19 du 13 mars 2009, le Président de la République bulgare a promulgué la loi sur la translittération, laquelle a repris à son compte le système et les règles de romanisation de l'alphabet bulgare.

À l'aide de ces règles, on s'assure que les noms géographiques ainsi que ceux des personnalités historiques et des éléments du patrimoine culturel, ainsi que les termes d'origine bulgare dans les disciplines scientifiques concernées, sont rendus de façon uniforme en utilisant une ou plusieurs lettres de l'alphabet latin.

^{**} Le rapport intégral, établi par l'organisme bulgare chargé de la géodésie, de la cartographie et du cadastre, peut être consulté en langue originale à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf10.html.





^{*} E/CONF.101/1.